

Horaires

» Sans rendez-vous

le mercredi de 14h00 à 17h00

» Sur rendez-vous

du lundi au vendredi,

de 9h00 à 12h00

et de 14h00 à 17h00

Accès

La salle de lecture, lieu de consultation des documents, se trouve au rez-de-chaussée de la Mairie (se présenter à l'accueil de la mairie).

Reproduction des documents

La reproduction des documents est autorisée si l'état matériel du document le permet et donne lieu à droit de paiement :

» Format A3 : 0,35 €

» Format A4 : 0,18 €

» Reproduction de plan : 11 €

» CD Rom : 3 €

il huit Cent 9
heures et demi
Conseiller d'Etat
Creil, chef lieu
alle Augu
micuhé d C
nt du Sexe
in (Guro leg
léonie M
me
ice D
Louis, âgé de
Château
quand, Escom
qui ont de
Galle

he dix-sept
quet vois An
a de l'état C
à l'Hôtel de
ingt-huit ans
hequel nous
à deux heures
de Franck
rens profes
le précie
is Gall
ntaire,
ont allé heu
ie à C
Place des
ex le compa



ARCHIVES MUNICIPALES DE CREIL

PLACE FRANÇOIS MITTERRAND À CREIL

03 44 29 50 65 / archives@mairie-creil.fr

» www.creil.fr «

» facebook.com/museegallejuillet «



Archives municipales, Hôtel de ville

Place François Mitterrand - 60100 Creil

☎ 03 44 29 50 65 - ✉ archives@mairie-creil.fr

Les archives publiques sont les documents qui procèdent de l'activité, dans le cadre de leur mission de service public, de l'État, des collectivités territoriales, des établissements publics et des autres personnes morales de droit public ou des personnes de droit privé chargées d'une telle mission.

Code du Patrimoine, article L 212-4

LE SERVICE PATRIMOINE

Depuis 2012, le musée Gallé-Juillet forme, avec les archives, le service patrimoine. Le musée Gallé-Juillet et les archives municipales de Creil travaillent ensemble pour la création d'expositions temporaires, d'ouvrages historiques et d'actions de médiation.

LES MISSIONS DES ARCHIVES

Les missions permanentes du service des archives sont de collecter, classer, conserver et communiquer les archives produites et reçues par la mairie sous réserve du respect des délais de communication.

- » 25 ans : secret industriel et commercial.
- » 50 ans : secret de la défense nationale, sûreté de l'État, sécurité publique, protection de la vie privée, jugements de valeur ou appréciations sur une personne physique.
- » 75 ans : documents d'état civil (actes de naissance et de mariage).
- » 120 ans : à compter de la date de naissance de l'intéressé ou 25 ans après le décès, pour les documents comprenant des renseignements médicaux.

Les archives possèdent également des documents d'origine privée, intéressant le passé creillois. Des outils de recherche dans les fonds sont mis en place afin de faciliter l'accès aux documents.

L'ACCUEIL DES PUBLICS

Les archives sont ouvertes à toutes personnes dès lors qu'elle est inscrite. L'inscription se fait en salle de lecture sur présentation d'une pièce d'identité valide. Une carte de lecteur est remise en échange et est à présenter avant chaque séance de lecture. La communication des documents est gratuite.

Les archives accueillent également des groupes scolaires ou adultes, sur rendez-vous, pour une découverte des missions du service et des documents les plus emblématiques.

LA BIBLIOTHÈQUE DES ARCHIVES

Le service des archives gère également une bibliothèque comprenant :

- » Un fonds d'ouvrages concernant l'histoire locale
- » La presse locale (Le Parisien, Oise Hebdo, Le Courrier Picard...) à partir de 1895
- » Un fonds de documentation regroupant des revues telles la Gazette des Communes, la Lettre du cadre Territorial...
- » Des dossiers documentaires thématiques sur l'histoire de Creil.

Tous les ouvrages sont disponibles en consultation sur place uniquement.

